

Article R4532-53 du Code du travail - PGC SPS

Date de mise à jour : 26 Septembre 2022

Notre analyse

Les dossiers techniques relatifs à la recherche d'amiante (le dossier amiante - parties privatives, le dossier technique amiante, le rapport du repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante pour les travaux de démolition) et les repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante, s'ils sont requis, doivent être joints au PGC SPS simplifié.

Pour mémoire, pour les opérations de bâtiment ou de génie civil de catégorie 3, c'est à dire :

- opération dont le volume de travaux est inférieur à 500 hommes par jour ;
- ET faisant intervenir au moins deux entreprises ,
- ET comportant des travaux à risques particuliers (travaux listés par un [arrêté du 25 février 2003](#)).

le coordonnateur SPS doit rédiger, avant la consultation des entreprises, une version simplifiée du PGC SPS.

Le PGC simplifié se concentre sur les interférences liées aux travaux à risque particuliers énumérés dans l'arrêté du 2003 prévus dans l'opération.

Si au cours d'une opération de catégorie 3 le coordonnateur SPS a connaissance de l'existence d'un ou plusieurs travaux à risques particuliers, il doit impérativement rédiger un PGC simplifié avant la poursuite des travaux.

Article R4532-53 du Code du travail - PGC SPS

Les dossiers techniques regroupant les informations relatives à la recherche et à l'identification des matériaux contenant de l'amiante prévus aux articles R. 1334-22, R. 1334-27 et R. 1334-28 du code de la santé publique sont joints au plan général simplifié de coordination.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Existe-t-il des exemples de plan général simplifié de coordination (PGC simplifié) ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Réalisation de l'opération de construction : les modalités pratiques de coopération en matière de sécurité et de protection de la santé

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Quelles sont les obligations en matière de coordination SPS sur les petites opérations de construction ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)